

Délibérations du Vendredi 21 mars 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 21 mars 2025, 09h00** en salle du Conseil, bâtiment Béléos (BDR)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président CFVU - Pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représenté.es en début de séance : 24

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGEAT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVE, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Romain COUTURIER, Célia PASCALE, Ruben PEREIRA-RIBIERO, Célia SERIEYS

Représentés : Marie-Karine LHOMME, Clara SCHWARTZ

Invités : Amin GARGUEB CHATTI, Florence COLLET PRIOLET, Pierre-Yves STEUNOU, Julia BONACCORSI, Hélène CHAUVEAU, Marine LEVADOUX, Clémentine TROCCON

Invités permanents : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 - Calendrier Inscriptions Administratives 2025-2026

Est présenté pour information le projet de calendrier des Inscriptions Administratives pour l'année universitaire 2025-2026. La campagne débutera au 1^{er} juillet. Le centre d'inscription sera basé à BDR, et il y aura une ouverture sur PDA durant quelques semaines à la rentrée.

Remarque : La campagne d'inscription se terminant en Master au 30 septembre, il se trouve que les étudiants attendent cette date pour s'inscrire, créant un différentiel avec les néo-entrants de Master. Il y a donc un flottement entre les places offertes sur mon Master et le nombre d'inscrits.

Réponse : Les dates devraient effectivement se rapprocher des dates de rentrée, mais nous devons trouver un équilibre avec des publics arrivant plus tardivement (EEF, redoublement, recours...). Nous allons cette année bien différencier le calendrier des IA et la communication sur le site internet, pour inciter les étudiants à s'inscrire au plus vite.

02 – Avancement de la démarche d’auto-évaluation

Est présenté en CFVU l’avancement de la démarche d’autoévaluation dans le cadre de l’HCERES.

Des permanences de travail ont lieu tous les jeudis midi pour les enseignants-chercheurs amenés à remplir le dossier d’auto-évaluation. Un travail a été effectué par les services administratifs en amont, pour permettre aux enseignants de rendre compte de leur formation. L’OFIVE a compilé les données des services pour les mettre à disposition des enseignants.

Nous sommes bien au courant des remous suscités par la vague E (vague d’auto-évaluation des établissements dans la moitié nord de la France). Nous suivons les différents communiqués. Deux perspectives : l’HCERES fait un focus sur certaines formations et émet des avis défavorables d’une part et d’autre part le HCERES a changé ses méthodes d’évaluation. Cependant, cela ne devrait pas trop impacter le travail effectué jusque-là, en tout cas sur notre vague.

Remarque : Les remous de la vague E ont pu porter leur fruit, en ce qui concerne les IUT : lors de la dernière assemblée générale des directeurs, il y a eu des échanges sur la réforme de l’alternance et il y a eu des précisions sur les termes utilisés : « avis favorable », « formation en point d’attention » et pas « d’avis réservé », car il y a eu un malentendu sur le terme « réservé ». Il n’y a eu cependant aucun engagement ferme de pris.

Question : Est-on face à un appareil administratif qu’on ne comprend pas, et y a-t-il un sens profond à tout ce processus d’auto-évaluation, même s’il n’est pas explicite ? Peut-on réexpliquer la deuxième option d’explication du HCERES ?

Réponse : C’est justement le changement de terme qui vient d’être évoqué. Ensuite, l’HCERES a décalé une date de rendu des avis pour être plus rapide, pour permettre aux formations de passer en mode projet ou non, en fonction de l’avis rendu. Le fait de faire cette annonce plus tôt avec un avis défavorable pour passer en mode projet n’a pas été annoncé.

Remarque : Au niveau de l’anthropologie, au regard des avis rendus de l’HCERES, c’est une discipline qui est entrain de disparaître...

Question : On parle de forme de réponse, mais sur la question de fond : A-t-on une liste de ce qui a été reproché aux formations ayant eu un avis défavorable ? Comment faire pour essayer de ne pas passer en mode projet ? L’inquiétude est grande concernant les formations comme les Licences professionnelles (LP).

Remarque : Le sujet des LP est un vrai sujet de réflexion lors des permanences le jeudi. Nous soutenons au niveau de l’établissement nos LP plus ou moins adossées à la recherche. On essaye de trouver des solutions pour répondre aux injonctions parfois contradictoires de l’HCERES.

Remarque : Il faudrait peut-être alerter sur ces injonctions contradictoires, les mettre noir sur blanc, que ce soit en CFVU ou dans des organes plus importants que nous.

Réponse : France Universités a engagé des démarches pour s’émouvoir de tous ces points, entraînant une possible révision des avis. de l’HCERES.

Remarque : Il y a une injonction de productivité totalement délétère sur des programmes scientifiques, qui ne sont pas du tout sur la même temporalité. Le problème est de répondre dans les mêmes termes utilisés par le HCERES. Il faudrait pouvoir laisser entendre sans donner à voir. Cette évaluation est vraiment dans la grosse maille de ce que l’université peut offrir. Elle est en opposition avec ce pourquoi l’université existe : l’ascenseur social. Il est possible de faire remonter ces sujets, en tant qu’institution de Sciences Humaines et Sociales. Par exemple, il n’y a plus que trois Masters d’anthropologie en université en France, et c’est le même constat pour les langues anciennes, qui ont largement disparu. Il y a quelque chose de dramatique sur la carte française des Sciences Humaines et Sociales.

Remarque : L'exercice de remplir des indicateurs en se demandant constamment ce que l'on attend de nous n'est ni satisfaisant ni intéressant.

Remarque : Nous avons listé une série de question au HCERES, pour chercher à comprendre leur grille de lecture des DAE, ainsi que pour avoir quelques éléments concernant leur filtre.

Remarque : Un communiqué de presse de France Universités vient de paraître. Des pressions s'exercent à tous les niveaux de responsabilité.

Remarque : Pour les LP, nous avons toujours eu pour but l'équilibre entre professionnalisation et recherche, nous cherchons aussi bien des professionnels que des enseignants-chercheurs. Il faut faire attention à cela, car c'est la particularité de nos formations. Ces auto-évaluations et consignes sont très importantes.

Remarque : Il ne faut pas non plus tomber dans l'attente de ces résultats d'auto-évaluation, parce qu'au bout du compte, nous avons 30 000 étudiants et le ministère serait bien en peine de les répartir ailleurs si nous ne renvoyons aucun DAE. Ce dispositif reste une auto-évaluation. L'HCERES est certes critiquable, mais reste une instance consultative et elle est aussi l'occasion de discuter entre nous, et ce peut être bénéfique et sain, notamment avec ces réunions du jeudi. Sans cela, on ne se retrouve jamais entre différentes composantes pour parler de nos formations.

05 – Assiduité CROUS

Une note interne du ministère adressée aux présidents d'établissement concernant l'assiduité CROUS est présentée. Elle souhaite notamment que l'on intègre le contrôle de l'assiduité dès l'inscription pédagogique (IP), et que l'on en fasse un indicateur de l'assiduité. Notre processus interne ne permet pas de répondre aux demandes du ministère. Cette note ne va pas changer la donne à ce stade.

Question : Comment peut-on procéder à un contrôle à partir de l'IP

Réponse : l'idée est d'éviter de n'avoir qu'un contrôle *a posteriori*, pour éviter de n'avoir que des ordres de reversement. Un échéancier calendaire est prévu, mais en l'état des choses ce n'est pas possible.

Remarque : Le système actuel entre le CROUS et l'Université, une fois que les cours ont eu lieu, fonctionne bien. L'extraction qu'on reçoit est lisible et propre, l'adresse mail du CROUS est très réactive pour rectifier la situation d'un étudiant.

Question : Comment peut-on vérifier une assiduité en amont ?

Réponse : Les étudiants ont l'obligation de faire leur IP. L'idée serait de recenser les IP « manquantes ». Ce serait un indicateur. Un nouveau processus pourrait permettre d'éviter les ordres de reversement (procédure de rectification très complexe), et ne mettre que des suspensions de bourse (rectification possible en 24h-48h par le CROUS). Cela pourrait permettre aussi de fluidifier nos pratiques, car une IP incomplète, c'est un problème jusqu'au jury.

Remarque : Des étudiants peuvent aussi régulariser leur IP *a posteriori*, et ce pour diverses raisons... Il faut être vigilant sur ce point. Il ne faudrait pas mettre en difficulté des étudiants pour simplifier le travail du CROUS.

Réponse : Ici, nous faisons part à la CFVU de cette note interne, qui n'a pas de réelle portée juridique, l'idée n'étant pas de mettre en place brutalement un nouveau mode de contrôle de l'assiduité.

Questions : Aujourd'hui, les remontées au CROUS se font à la fin du semestre impair ou à la fin de l'année ? Comment fait-on de l'IP un signe de la bonne assiduité ? Il faudrait aussi se doter d'un outil pour remonter l'assiduité.

Réponse : Des remontées sont effectuées à chaque semestre.

Remarque : Sur le process métier, quand une IP est vide, nous avons pour consigne de les faire. Si on vérifie que l'IP est faite ou non en fin de campagne IPWeb, c'est trop tôt, car toutes les formations ne sont pas ouvertes. Et au niveau

règlementaire, ce serait présager qu'un étudiant qui est absent est en absence injustifiée.

Il serait étonnant que le tribunal administratif valide un tel raisonnement. Cette note ne passera pas le cap du contrôle de légalité : c'est l'article D821-1 du Code de l'éducation qui prévoit que l'étudiant boursier doit être assidu. En aucun cas l'article dit qu'un étudiant est présumé irrégulièrement assidu du simple fait de son absence. Même au niveau réglementaire cette note sort de ce cadre. Il serait bon que le ministère soit aussi diligent avec les subventions versées aux organismes privés qu'avec nos étudiants.

Remarque : Il faudrait que l'on consolide nos communications auprès des étudiants concernés sur ce sujet, pour éviter au maximum qu'ils soient pris de court. On se retrouve avec des étudiants au mois de mars qui doivent reverser des sommes conséquentes.

Remarque : Les élus étudiants n'ont pas du tout entendu parler de cette note alors que l'un d'eux a participé à une réunion importante sur le sujet la semaine dernière... Le process est très peu clair pour les étudiants, c'est une épée de Damoclès pour les étudiants, qui exerce un stress intense.

Remarque : On contrôle beaucoup les étudiants, on fait beaucoup d'efforts pour affiner ce contrôle et le faire dans de bonnes conditions. En même temps, les étudiants sont soumis à énormément d'obligations d'assiduité, de présence etc. ce qui alourdit leur compréhension du fonctionnement de l'université, notamment les L1 et L2. A côté de cela, nous avons des retours nous indiquant que l'on informe au dernier moment des étudiants que leur cours est finalement en visio, décalé de 15 minutes... Et dans ce sens-là, l'assiduité a étrangement moins d'importance. A force de contrôler ce que font les étudiants, il faudrait que aussi que ce soit le cas dans l'autre sens.

Remarque : La solution pertinente, c'est effectivement de se doter d'un logiciel permettant de contrôler l'assiduité. Pour prendre l'exemple de l'ENTPE, les étudiants badgent à l'entrée des salles, et l'enseignant badge aussi de manière dématérialisée.

06 – Campagne de candidature Mon Master 2025

Sont présentées en CFVU les premières tendances concernant les candidatures sur la plateforme Mon Master pour l'année 2025-2026. C'est une comparaison date à date, entre le 18/03/2024 et le 18/03/2025. Les chiffres présentés auront évolué à la fin de la campagne.

On constate une hausse du nombre de dossiers finalisés (+2965 par rapport à l'année dernière).

ASSP : baisse légère pour anthropologie (-12), études sur le genre (-7) et les parcours de sociologie (-8)

DROIT : augmentation globale pour administration publique (+174), droit des affaires (+37), droit privé (+47), droit public (+79)

ICOM : augmentation nette pour communication des organisations (+175), mais baisse pour information et communication MUSE (-81), journalisme (-184), mode (-105), humanités numériques (-23), information-communication -GECI- (-180)

IETL : augmentation globale, surtout en droit social (+140)

ISPEF : augmentation globale sur les parcours en distanciel (+120)

IUT : augmentation globale (+107 en cours, +81 finalisés)

LANGUES : Maintien global, avec une très légère hausse pour le MEEF Allemand (+4)

LESLA : baisse légère pour études sur le genre GLC (-13 en cours, -2 finalisés), MEEF éducation musicale et chant choral (-16 en cours, -4 finalisés), science du langage (-24 en cours). Augmentation légère pour lettres moderne à l'international (+3), MEEF lettres moderne (+18) et lettres classiques (+5)

PSYCHO : augmentation globale pour psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé (+218 finalisées)

SEG : augmentation globale pour analyse et politique économique (+72), MEEF économie-gestion (+14), MEEF sciences économiques et sociales (+19) et le MBFA (+92). Baisse légère pour Risques et environnement (-8), baisse importante pour management stratégique (-333).

TT : baisse significative pour science de l'eau (-138 en cours et -25 finalisés), tourisme (-166 en cours, -35 finalisés).

Augmentation globale pour histoire-construction des sociétés contemporaines (+38), histoire-de la renaissance aux

évolutions et histoire, mémoires, médias (+15 chacun), ville et environnement urbain-VET (+14).

COL (places offertes) en 2024 : 3108 en début de campagne, 3211 en fin de campagne.

COL (places offertes) en 2025 : 3035 en début de campagne.

Point d'attention sur la gestion des désistements pour cette année : anticiper les césures possibles via les données d'appel.

Nouveautés pour l'alternance :

Systèmes 2023 et 2024 combinés : les candidats se voient attribuer un rang classement puis doivent déposer leur contrat. Si le contrat est validé avant le 13/06, ils sont appelés selon leur rang de classement.

Ensuite, on revient au système « 1^{er} arrivé 1^{er} servi » ; les étudiants ont jusqu'à fin août pour déposer leur contrat sur la plateforme, puis 3 mois hors plateforme après le début des cours.

A suivre : effet possible de la politique des frais différenciés sur les candidatures « Études en France ». Il est recommandé un ajustement des COL sur Mon Master.

Question : Depuis quelques années, je n'ai plus d'information sur les étudiants de Master qui sont en césure. Comment cela se passe-t-il ?

Réponse : Les composantes sont systématiquement informées des étudiants en césure. Nous pouvons étendre les listes de diffusion de cette information.

Question : La politique des droits différenciés sera-t-elle l'objet d'une information pour les étudiants étrangers passant par mon Master ?

Réponse : Un lien renvoie vers la page internet du montant des droits d'inscriptions.

Question : Serait-il possible de prévoir un moment pour envoyer un message aux candidats Lyon 2 sur l'évolution de cette politique ?

Réponse : Nous contacterons l'équipe de Mon Master sur cette thématique.

Question : Nous avons environ 20% d'élève au lycée qui habitent dans l'arrondissement depuis une quinzaine d'années mais qui sont de nationalité étrangère. Ces élèves, lorsqu'ils arrivent au niveau Licence/Master, sont considérés comme étrangers ?

Réponse : Un étudiant qui n'a pas la nationalité française, et qui est extracommunautaire est soumis à l'application des droits différenciés. Mais, s'il justifie au moins de 2 ans de revenu fiscal sur le territoire français, il sera exonéré de ces droits différenciés.

07 - Campagne de recrutement Parcoursup

Est présenté en CFVU les premiers chiffres concernant les candidatures sur la plateforme Parcoursup pour l'année 2025-2026. C'est un point d'étape. Date à date, il y a une petite baisse de dossiers. Il y a 51 960 de dossiers de candidatures cette année, contre 54 322 l'année dernière.

Toutes ces candidatures doivent être encore confirmées par les candidats, avant l'étape des admissions, qui a lieu de début à juin à mi-septembre pour l'ensemble des L1. On constate une baisse du nombre de dossiers de candidature, mais cette baisse des candidats est aussi liée à la baisse du nombre de terminales au niveau régional et national. Mais ce qui compte, ce sera le dynamisme du nombre de réservation au moment de l'admission.

La seule nouveauté de Parcoursup, c'est le large l'avancement du temps prévu pour que chaque candidat reconsidère et confirme ses candidatures pour poursuivre le processus. Cet avancement a pour but d'éliminer les candidatures. Nous aurons la main pour annuler ces démissions automatiques, mais cela nécessite tout de même que le candidat soit au

courant, et nous contacte, avant qu'on puisse le faire.

ADOPTION

LISTE DES MOTIFS

04 – Liste des MOTIFS

Est présentée au vote la liste des MOTIFS pour l'année universitaire 2025-2026. Ces Modules Transversaux et Innovants de Formation permettent des partenariats avec des acteurs locaux comme la Ville de Lyon, des lycées, des institutions culturelles.

Les MOTIFS sont portés par les 8 pôles de spécialités (bientôt 9 avec le pôle de spécialité environnement) et les chaires transition alimentaire et ESS. Ces modules représentent 25h de formations, qui valident 3 ECTS. Il n'y a aucun prérequis de connaissance sur la thématique. Il y a deux formats possibles : soit des cycles en soirée de 18h à 20h ou des formations lors de la semaine intensive, l'idée étant d'ouvrir au plus d'étudiants et de Master possible, y compris issus des Masters n'ayant pas maqueté les MOTIFS. Sur les 331 inscrits, 66 sont inscrits en sachant que ce n'était pas dans leur maquette (donc pas d'ECTS). De nombreux Masters ont inscrit les MOTIFS dans leur maquette (38 Masters pour 16 MOTIFS, 300H de TD, 60 intervenants). Les MOTIFS sont aussi alimentés par la recherche sur le site lyonnais. Il y a un véritable intérêt du format pour les étudiants.

Remarque : C'est une bonne chose que les étudiants puissent assister à des cours qui ne sont pas dans leurs maquettes. Certaines maquettes sont en effet très denses et peuvent être en pénurie d'heures pour y ajouter des MOTIFS.

Précisions : Effectivement, selon les modules et les coordinateurs, il peut y avoir des démarches assez différentes : soit de modalités assez classiques, soit une démarche où les étudiants peuvent apprendre et discuter des méthodes avec des acteurs de terrains. Il y a toujours un lien entre recherche et praticiens. C'est une façon d'avoir des opportunités de rencontre avec d'autres mondes professionnels. Cela permet aussi de rencontrer d'autres étudiants d'autres disciplines, et de faire un lien entre science et société.

Remarque : Le dispositif est assez souple, et cela permet d'avoir un format qui change du format classique CM/TD, qui permet un certain renouvellement aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants.

Remarques : Il y a une communication qui est faite, tous les étudiants reçoivent une vidéo.

Remarques : A ce sujet, y-a-t-il une possibilité d'avoir des supports de communication autres que des vidéos envoyées par mail, comme des affiches. De manière plus générale, il faudrait réfléchir à des supports de communication comme des écrans de diffusion en cafétéria.

Réponse : En termes de communication, rien ne vaut la slide diffusée en réunion de rentrée, qui est envoyée à tous les responsables de Masters avant la rentrée.

Question : Quel est le bon timing pour ces MOTIFS ? Soit en fin de journée 18h 20h, soit en semaine intensive ?

Réponse : Pour l'étudiant qui doit assister aux cours et travailler, la semaine intensive est mieux, car au mois de janvier les cours n'ont pas encore commencé.

Réponse : La semaine intensive présente une contrainte, pédagogiquement : au début de semestre, les étudiants apprennent à se connaître, donc il y a deux jours qui sont pris pour qu'une dynamique de groupe se mette en œuvre, d'autant plus quand on est sur des projets collectifs.

Nombre de présents ou représentés : 24 Vote 01 – Adoption	Pour	Contre	Abst	NPPV
	24	0	0	0

Fait à Lyon, le 21 mars 2025

Stéphane CADIOU
Vice-Président CFVU - Pilotage de l'offre de formation

